

Règlement du Concours

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

FLEURUS EDITIONS, société anonyme au capital de 2 602 896 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° 393 309 752, dont le siège social est 57 rue Gaston Tessier - CS 50061 - 75166 PARIS Cedex 19 (France), (ci-après « FLEURUS EDITIONS ») organise un concours de nouvelles intitulé « Prix Clara 2019 » (ci-après le « Concours »).

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation au Concours est ouverte à toute personne mineure âgée de 13 ans à 18 ans du monde entier et est limitée à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse électronique).

Toute participation au Concours est soumise à l'autorisation d'un parent ou du tuteur légal.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Concours, de même que les membres de leur famille.

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par FLEURUS EDITIONS.

Les coordonnées incomplètes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en considération.

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Concours.

ARTICLE 3 : ACCES ET DUREE

L'inscription au Concours est ouverte du 15 janvier 2019 au 27 mai 2019 inclus.

Le Concours est annoncé via les supports suivants :

- Articles de presse dans l'un des numéros du mois de janvier du Journal « l'Actu » édité par la société PLAYBAC;
- Site internet de FLEURUS EDITIONS accessible à l'adresse suivante www.fleuruseditions.com;
- Réseaux sociaux EHO, type Facebook, Instagram...

FLEURUS EDITIONS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Concours et les dotations mise en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Concours une inscription est obligatoire.

Le Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Pour participer, le participant doit :

- sur papier libre indiquer son nom, son prénom, son adresse postale, son adresse électronique ;
- rédiger seul une nouvelle inédite et originale en langue française de 7 500 à 60 000 signes portant les rêves et les préoccupations des adolescents et appartenant à l'un des genres suivants: amour, science-fiction, polar, témoignage, aventure, etc...
- adresser son manuscrit à FLEURUS EDITIONS par voie postale à l'adresse suivante : FLEURUS EDITIONS – PRIX CLARA - 57 rue Gaston Tessier - CS 50061 - 75166 PARIS Cedex 19 ou par voie électronique à l'adresse suivante : prixclara@fleuruseditions.com

Toute inscription incomplète ou inexacte entraînera la nullité de la participation.

De même, une seule inscription au Concours par personne est prise en compte (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse électronique).

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

5.1. Parmi l'ensemble des participations valides, conformes au présent règlement (coordonnées complètes, nouvelle rédigée selon les critères figurant à l'article 4) et reçues avant la date limite de clôture du Concours (le cachet de la poste et/ou la date d'envoi de l'e-mail faisant foi) telle que visée à l'article 3, un jury composé d'une dizaine de personnalités du monde des lettres et de l'édition se réunira le 15 juin 2019 et le 30 juin 2019 pour sélectionner un maximum de 10 (dix) gagnants selon les critères suivants :

- Sujet, cible et genre ;
- originalité ;
- sincérité ;
- créativité ;
- cohérence de l'histoire ;
- grammaire et orthographe.

Si l'un des membres du jury mentionné ci-avant ne pouvait assurer ce rôle pour quelque raison que ce soit, FLEURUS EDITIONS se réserve le droit de le remplacer par toute personne de son choix.

FLEURUS EDITIONS pourra également à sa discrétion modifier le nombre de personnes composant le jury (en ajouter ou en retirer), ce que le participant reconnaît expressément.

5.2 Les gagnants seront avisés personnellement par e-mail à l'adresse fournie lors de la participation dans le mois suivant les délibérations du jury. La liste des gagnants sera publiée sur le site internet de FLEURUS EDITIONS accessible à l'adresse suivante www.fleuseditions.com.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Prix :

- Les gagnants du Concours se verront remettre lors d'une soirée organisée par FLEURUS EDITIONS, le prix littéraire caritatif « Prix Clara » créé en 2006 par la société EDITIONS HÉLOÏSE D'ORMESSON, en mémoire de Clara, une jeune fille décédée à l'âge de 13 ans des suites d'une malformation cardiaque.

Seuls les frais de déplacement pour se rendre à ladite soirée des gagnants ne résidant pas en Ile de France seront pris en charge par FLEURUS EDITIONS.

- Les nouvelles des gagnants seront publiées par FLEURUS EDITIONS ensemble au sein d'un ouvrage, sous réserve du respect par chacun des gagnants des dispositions de l'article 7 et de la signature du contrat d'édition correspondant dans lequel seront fixées les droits cédés par les gagnants sur leur manuscrit ainsi que les conditions financières y afférentes.

FLEURUS EDITIONS sera seule maîtresse d'œuvre de l'ouvrage et décidera seule de sa forme, son format, sa présentation, son titre, son façonnage, ses moyens de commercialisation et ses moyens de promotion.

Le prix ne peut être échangé contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants.

Le prix offert aux gagnants est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1. Du seul fait de leur participation au Concours, les gagnants autorisent FLEURUS EDITIONS à reproduire et utiliser leur nom, prénom et photographie d'une part sur le site internet www.fleuruseditions.com et le site internet de tout partenaire de FLEURUS EDITIONS ainsi que sur tout support promotionnel lié au Concours et à l'ouvrage publié par FLEURUS EDITIONS intégrant leur manuscrit, sans que cette utilisation puisse conférer aux gagnants un droit à rémunération ou tout avantage quelconque.

7.2. En prenant part au Concours, les gagnants cèdent à FLEURUS EDITIONS, à titre exclusif, les droits d'exploitation, de reproduction, de représentation et d'adaptation de leur manuscrit en toutes langues et dans le monde entier, par tous moyens, sous toutes formes et sur tous supports nécessaires à FLEURUS EDITIONS pour publier l'ouvrage.

Chaque gagnant déclare être le seul auteur de son manuscrit, déclare être titulaire des droits d'exploitation de son manuscrit, que son manuscrit est inédit et original et également libre de droit.

Ladite cession fera l'objet d'un contrat d'édition séparé conclu entre les gagnants et FLEURUS EDITIONS.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

8.1. FLEURUS EDITIONS dégagee de toute responsabilité en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal, de dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Concours, notamment dû à des actes de malveillances externes.

8.2. FLEURUS EDITIONS se réserve le droit si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

8.4. La responsabilité de FLEURUS EDITIONS ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. FLEURUS EDITIONS se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies lors de la participation.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT

Les frais inévitables engagés pour la participation au Concours ne seront pas remboursés par FLEURUS EDITIONS (par exemple : frais d'envoi par voie postale, frais de connexion à internet, etc.).

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du Concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et au Règlement Européen relatif à la Protection des Données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que les données nominatives retranscrites lors de la participation au Concours sont enregistrées par FLEURUS EDITIONS, ce que les participants acceptent expressément.

Les données à caractère personnel des participants recueillies et traitées par FLEURUS EDITIONS ont pour finalité la prise en compte de leur participation au Concours et seront conservées par FLEURUS EDITIONS pendant une durée allant jusqu'à 2 (deux) mois après la fin du Concours.

Pour les gagnants du Concours, les données à caractère personnel recueillies et traitées par FLEURUS EDITIONS seront conservées par FLEURUS EDITIONS pendant toute la durée des obligations de FLEURUS EDITIONS visées dans le contrat d'édition conclu entre les gagnants et FLEURUS EDITIONS et au minimum pendant toute la durée d'exploitation par FLEURUS EDITIONS des manuscrits des gagnants.

Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de FLEURUS EDITIONS à l'adresse suivante :

FLEURUS EDITIONS
57 rue Gaston Tessier
CS 50061
75166 Paris Cedex 19.

ARTICLE 11 : COPIE DU PRESENT REGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : FLEURUS EDITIONS – « Concours Prix Clara » – 57 rue Gaston Tessier - CS 50061 - 75166 Paris Cedex 19.

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Concours.

ARTICLE 12 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige né à l'occasion du Concours sera soumis aux tribunaux compétents.